

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°46_13032025_359 portant sur :

- La dénomination de « impasses du Pas Giraud – lieu-dit Le Pas Giraud»
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

Vu l'arrêté de numérotation de voirie n°95_29102025_614

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Sur la voie créée et modifiée par la délibération du 13 mars 2025, le numéro **196 impasse du Pas Giraud**, pour la parcelle E 714 est supprimé de la base adresse locale.

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 21 avril 2026

Le Maire

Jean-Luc GUIHAL

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20260422-1-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-04-2026

Publication le : 22-04-2026



Jean-Luc GUIHAL,
Le Maire